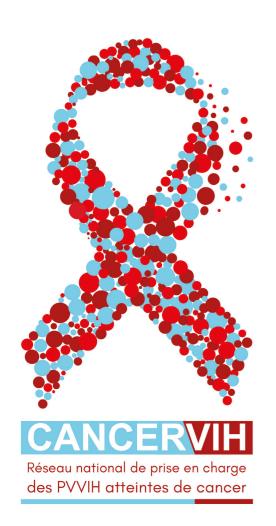
Le Réseau CANCERVIH

Le réseau CANCERVIH a été créé en 2014. Il s'agit d'un réseau expert national financé par l'Institut National du Cancer (INCa). Il est labélisé depuis 2019 en tant que réseau national "cancers rares". L'objectif de ce réseau est d'optimiser la prise en charge des patients infectés par le VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine) et atteints d'un cancer.

Le réseau est constitué d'un centre expert national à la Pitié-Salpêtrière à Paris (avec l'organisation d'une RCP nationale toutes les deux semaines) et s'appuie sur de multiples collaborations avec des centres régionaux afin de permettre à toute personne en France infectée par le VIH et atteinte de cancer d'avoir la meilleure prise en charge possible.





www.cancervih.org

Le réseau CANCERVIH a édité différents monitorings pour le suivi des personnes vivant avec le VIH :

Monitoring immuno-virologique des PvVIH sous immunothérapie

Monitoring immuno-virologique des PvVIH traitées par CAR-T cells autologues

Monitoring pharmacologique des ARV

Retrouvez-les tous sur www.cancervih.org

Monitoring pharmacologique des ARV

Réseau Expert National pour les patients infectés par le VIH et atteints de cancer www.cancervih.org

Modalités de réalisation du suivi thérapeutique pharmacologique (STP) en cas d'interactions entre ARV et anticancéreux

Pourquoi réaliser un suivi thérapeutique pharmacologique (STP)?

Le suivi thérapeutique pharmacologique (STP) des ARV pourra être une aide supplémentaire à la prise en charge et la surveillance du traitement, pour :

- valider une adaptation de posologie conseillée en amont par la RCP ou préconisée sur la base du résultat du STP
- surveiller une augmentation ou une diminution de l'exposition due à une interaction, pouvant conduire à une augmentation des effets indésirables ou à une diminution de l'efficacité
- surveiller une diminution de l'exposition en cas de chimiothérapies très agressives sur le tractus digestif (mucites en particulier), pouvant entraîner une malabsorption du traitement

Quand réaliser le STP?

Compte tenu de la diversité des protocoles de chimiothérapies ou des traitements anticancéreux au sens large, il est parfois difficile de savoir à quel moment effectuer le dosage pour pourvoir l'interpréter correctement. Il est important d'évaluer l'exposition de l'ARV avant de démarrer le traitement carcinologique pour avoir un dosage de référence. Il faudra ensuite réaliser un dosage à l'état d'équilibre, qui sera variable selon le déroulement du traitement (cf. indications).

Indications du STP des ARV lorsqu'un effet potentiellement significatif de l'anticancéreux est attendu sur l'exposition de l'ARV (perte d'efficacité ou toxicité)

Le STP peut concerner une seule des molécules ou l'ensemble des ARV du traitement, en fonction de l'interaction ou du risque attendu. Le dosage doit être effectué sur un prélèvement sanguin comme habituellement en période résiduelle (T12h ou T>20h selon la fréquence d'administration).

Traitements intermittents
(cycle de chimiothérapie)

Avant démarrage du traitement anticancéreux si pas d'antérieur récent (< 2 mois)

Au moins 15 jours après la fin de la lère cure et idéalement après 2 ou 3 cures

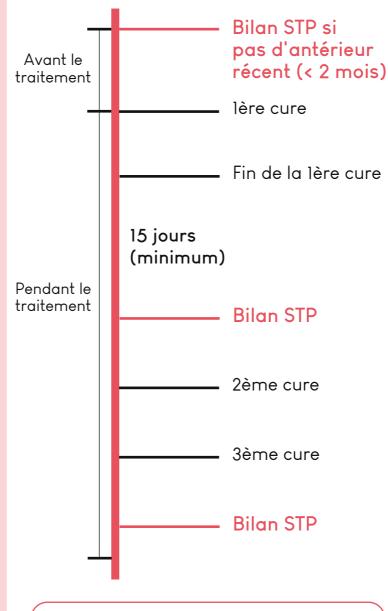
A l'état d'équilibre, soit 15 jours à 1 mois après initiation (ou a minima lors de la visite suivante)

En cas de mucites ou troubles digestifs sévères pouvant affecter l'exposition des

Les autres indications du dosage au cours du traitement anticancéreux seront similaires aux indications générales du STP.

ARV, que ce soit pendant la cure ou en intercure

STP des ARV en cas de traitements intermittents (cycle de chimiothérapie)

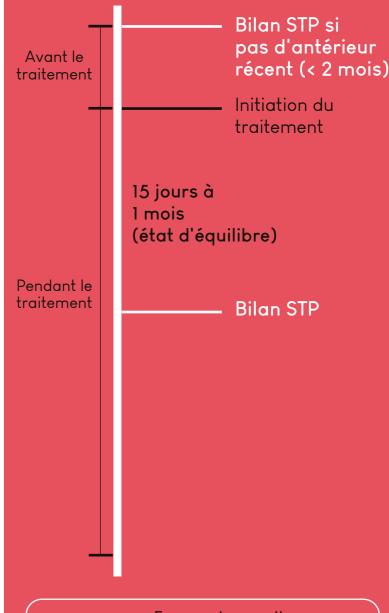


Bilan STP

En cas de mucites ou troubles digestifs sévères (pendant la cure ou en intercure)



STP des ARV en cas de traitements continus (thérapie ciblée orale)



Bilan STP

En cas de mucites ou
troubles digestifs sévères
(pendant la cure ou en
intercure)

Monitoring élaboré et proposé par le Réseau national CANCERVIH